



L'impact économique de la crise du Covid-19

Les conséquences de la crise sanitaire sur l'activité économique et sur les inégalités de revenus ont été amorties par les mesures mises en place par l'État, avec pour corollaire un accroissement de la dette publique.

Florence Jusot

Université Paris sciences et lettres (PSL), université Paris-Dauphine, Leda-Legos (Laboratoire d'économie et gestion des organisations de santé), Institut de recherche et documentation en économie de la santé (Irdes)

Jérôme Wittwer

Université de Bordeaux, Bordeaux Population Health, Inserm U1219

La pandémie de Covid-19 a conduit la France, comme dans de nombreux pays, à mettre en place des politiques de santé publique inédites afin de réduire la circulation virale et de préserver les services hospitaliers de réanimation et de soins intensifs : confinement, fermeture de certains secteurs d'activité, fermeture des écoles, restrictions de soins. Ainsi, cette pandémie nous a amenés à mettre en œuvre des politiques acceptant explicitement des sacrifices dans certaines dimensions de la vie, comme la liberté de circulation, l'éducation, la consommation ou la production, pour préserver la santé et la vie. Les interventions mises en place ont eu un effet positif important sur la gestion de l'épidémie, mais ont également eu des conséquences délétères sur les plans économiques, sociaux, et des conséquences sanitaires délétères probables au regard de l'effondrement de certains soins.

Ces politiques ont aussi explicitement ou implicitement choisi de prioriser les efforts en faveur de certaines populations comme les personnes âgées, et les personnes à risque de forme grave de Covid-19, mais en acceptant de mettre en danger certaines populations, comme les soignants et les autres travailleurs essentiels, qui ont été davantage exposés au virus, et les autres malades ayant subi des déprogrammations de soins. Les personnes les plus jeunes ont été exposées à une scolarité bouleversée et les personnes d'âge actif ont été exposées, pour certaines d'entre elles, à des modifications substantielles de leur activité professionnelle, de leur possibilité de participation au marché du travail et de leur rémunération et niveau de vie.

Nous proposons ici de revenir sur les conséquences économiques de la pandémie et de sa gestion, et de mettre en lumière les principaux perdants économiques de cette crise sanitaire.

La crise sanitaire et notamment le premier confinement ont impacté très violemment l'activité économique. Ainsi, l'économie française a connu un choc historique qu'elle n'avait jamais connu en temps de paix : le produit intérieur brut (PIB), mesurant l'intensité de l'activité économique, a chuté de près de 19 % entre le deuxième trimestre 2020 et le deuxième trimestre 2019 [26]. Ce choc a également été historique dans ses causes [9]. En effet, il s'explique d'une part par la réduction des capacités de production, liée à la réduction des importations de facteurs de production, notamment de Chine, à la fermeture de certains secteurs d'activité (hôtellerie, bar, restaurant, spectacle, loisir...) et à la diminution de la main-d'œuvre disponible suite à la mise en place du dispositif de chômage partiel pour raison de santé ou garde d'enfants. Mais, d'autre part, il s'explique aussi par la réduction simultanée de la consommation, que ce soit en raison de la baisse des exportations, de la baisse des possibilités de consommation sur le territoire national dans les secteurs jugés non essentiels, ou encore de comportements d'épargne de précaution. Un fort rebond de l'économie a été observé à l'été 2020. Mais, au total, le PIB a connu une récession de 8,2 % sur l'ensemble de l'année 2020.

Cet impact négatif sur l'économie de la crise sanitaire et des politiques publiques mises en place pour réduire la circulation virale a été particulièrement marqué en France durant le

premier confinement, par rapport aux autres pays de la zone euro ayant mis en place des politiques plus souples, comme l'Allemagne [8]. Mais le rebond de l'économie française à l'été 2020 a été plus marqué également que chez ses voisins. Et il s'est poursuivi. L'activité économique a retrouvé son niveau d'avant-crise au troisième trimestre 2021 et, au total, la France a connu une croissance de 6,7 % en 2021, ce qui correspond à sa croissance annuelle la plus élevée depuis cinquante ans. Cette croissance devrait se poursuivre en 2022, si les problèmes d'approvisionnement à l'importation sont résolus et si le variant Omicron ne conduit pas à une nouvelle réduction de la production en raison de l'absentéisme au travail [2].

Des aides qui ont amorti les difficultés et préservé un pouvoir d'achat

Cet incroyable rebond de l'économie française est lié à la capacité d'adaptation des entreprises à la crise, à un regain particulièrement marqué de la consommation des ménages, notamment dans le secteur de l'hébergement-restauration à la suite de la levée des contraintes sanitaires, mais surtout à l'amortisseur budgétaire [8]. Les dispositifs de chômage et activité partiels et les fonds de solidarité pour les indépendants ont permis de préserver en moyenne le pouvoir d'achat des ménages, d'éviter une forte dégradation du marché du travail, et de préserver le revenu des entreprises et leur taux de marge. La reprise de l'emploi en 2021 a également soutenu les revenus des ménages en 2021 [33]. Toutefois, la reprise de l'inflation, si elle n'est pas maîtrisée, et l'arrêt d'un certain nombre de mesures d'urgence pourraient obérer le pouvoir d'achat des ménages en 2022, mais celui-ci devrait à nouveau gagner en dynamisme en 2023 et 2024, toujours porté par les revenus salariaux [8]. Enfin, toute nouvelle restriction sanitaire (confinement, couvre-feu, fermeture de certains secteurs d'activité) pourrait contrarier cette dynamique économique.

Un défi important pour l'avenir reste celui de la dette publique. Ainsi, le déficit public s'est établi à 9,2 % du PIB en 2020, contre 3,1 % en 2019 [32]. Il ne se résorbera pas rapidement et exigera une grande efficacité des dépenses publiques et des réformes visant à instaurer la confiance dans notre économie et dans le système monétaire européen afin d'éviter le risque de défaut de paiement des États [8].

Ces évolutions macroéconomiques moyennes cachent naturellement une très grande variabilité de situations. La forte dimi-

nution de l'activité économique durant le premier confinement n'a pas été sans conséquence pour une partie importante de la population [7, 26]. En mai 2020, 23 % des ménages déclaraient que leur situation financière s'était dégradée depuis le début du confinement. À l'inverse, seulement 2 % déclaraient que leur situation financière s'était améliorée, tandis que les deux tiers des personnes interrogées considéraient qu'elle était restée stable [26]. On observe un fort gradient social dans la dégradation de la situation financière survenue pendant le premier confinement. Parmi les 10 % de ménages les plus pauvres (ceux dont le niveau de vie se situait en dessous du premier décile), 35 % ont perçu une dégradation de leur situation financière. La fréquence de dégradation perçue de la situation financière diminue avec le niveau de revenu des ménages, celle-ci étant deux fois plus faible pour les 10 % de ménages les plus aisés.

Parmi les personnes ayant un emploi, ces difficultés ont davantage touché les personnes qui ont connu une diminution ou une cessation de leur activité, en dépit des aides massives accordées par le gouvernement [7]. Ainsi, 51 % des personnes déclarant, au mois de mai 2020, être passées totalement en chômage partiel reportent une dégradation de leur situation financière, 41 % parmi celles passées en partie seulement en chômage partiel, contre 22 % seulement parmi celles étant en emploi. Cela s'explique essentiellement par le fait que le dispositif de chômage partiel n'indemnisait qu'à hauteur de 84 % du salaire initial. Le passage au chômage partiel explique donc en partie le gradient observé dans les dégradations financières perçues, puisque cette situation a été très socialement différenciée : plus de 50 % des ouvriers étaient en chômage partiel contre seulement 25 % des cadres, qui ont pu plus souvent continuer à travailler en télétravail, et donc à percevoir l'intégralité de leur rémunération habituelle [26]. Il est enfin important de noter que les aides de l'État ont permis d'amortir les difficultés économiques durant cette période, puisque les situations de difficultés ou incapacités à joindre les deux bouts durant cette période ont été moins fréquemment reportées en France que chez nos voisins européens [5].

Une situation dégradée pour les jeunes, étudiants et en recherche d'emploi

Une autre source de dégradation de la situation financière des ménages a été l'im-

possibilité de trouver un nouvel emploi, pour ceux qui étaient initialement à la recherche d'un emploi ou ceux qui ont été exposés à la fin de leur contrat de travail ou à un licenciement durant cette période. Cette situation a particulièrement concerné les plus jeunes, les moins de 25 ans notamment, qui sont davantage touchés par le chômage et qui, lorsqu'ils travaillent, occupent le plus souvent des emplois temporaires et précaires. Les bénéficiaires du RSA ont également eu des revenus inférieurs en fin d'année 2020 de ceux qui étaient attendus en extrapolant la tendance pré-crise, en raison d'une plus faible probabilité de retour à l'emploi [11]. Au total, les jeunes et les jeunes actifs ont plus fréquemment connu une dégradation de leur situation financière durant cette période que les actifs plus âgés, et largement plus que les retraités, qui ont été les plus préservés, puisque ces derniers n'ont connu aucune variation du montant de leur retraite [5, 7].

Une autre source de la modification de la situation financière qui a pu toucher l'ensemble de la population sont les modifications des possibilités de consommation durant cette période. Le recours à certains commerces de proximité et à des livraisons a pu renchérir les dépenses alimentaires courantes, notamment des plus âgés. Au contraire, les dépenses habituelles ont diminué en raison de restrictions touchant une part importante des consommations : bars, restaurants, loisirs, services, tourisme... Ainsi, l'épargne des ménages a largement augmenté en 2020 [9]. Cette augmentation de l'épargne a bien évidemment été plus importante chez les ménages les plus aisés, pour qui ce type de consommation représente une part importante du budget. Cependant, les données de transactions bancaires des clients de La Banque postale montrent également que la forte baisse des dépenses consécutive aux restrictions sanitaires a engendré une augmentation de l'épargne dans les populations moins aisées [11]. Ainsi, la proportion de clients à découvert a diminué, notamment pour le quart de clients aux plus faibles revenus.

Au total, les données bancaires suggèrent que la crise a affecté en 2020 les revenus de la plupart des clients de manière limitée et temporaire [11]. Les estimations basées sur des microsimulations de l'Insee réalisées à partir des revenus fiscaux montrent également que les inégalités de niveau de vie seraient stables en 2020 : l'indice de Gini, le *ratio* entre la masse des niveaux de vie détenue par les 20 % des personnes les plus aisées et celle détenue par



les 20 % les plus modestes, ainsi que le rapport interdécile entre les seuils délimitant les 10 % des personnes les plus aisées et les 10 % les plus modestes resteraient inchangés par rapport à 2019 [34]. Le taux de pauvreté monétaire stagnerait également et s'établirait en 2020 à 14,6 % de la population, comme en 2019.

La stabilité des inégalités de niveau de vie et de la pauvreté monétaire, sur le champ des ménages ordinaires non étudiants, s'expliquerait par les mesures exceptionnelles mises en place pour lutter contre les effets de la crise sanitaire, dont ont le plus bénéficié les plus modestes et sans lesquelles ces indicateurs auraient augmenté. Par contre, les étudiants et les populations les plus en marge du marché de l'emploi ont été davantage pénalisés pendant la crise [11]. Il faut également garder à l'esprit que l'impact de la crise sanitaire sur les inégalités en 2021, et plus largement à moyen terme, reste encore largement inconnu. Au

regard des premières tendances observées en 2020, une attention toute particulière devra être portée sur les jeunes qui entrent sur le marché du travail et sur ceux déjà en situation précaire avant la crise.

Des incertitudes sur l'avenir

La crise sanitaire et les choix qui ont été faits pour y faire face ont eu des conséquences économiques majeures à court terme, sur l'activité économique et les inégalités de revenus, mais qui ont été largement amorties par les aides de l'État. Ces aides se sont traduites par des déficits très importants des administrations publiques, qui ont creusé la dette publique. Ces aides ne pourront être maintenues durablement au niveau de ces deux dernières années sans un risque sévère de fragilisation de l'économie. La dette publique (115 % du PIB) est aujourd'hui soutenable en raison de taux d'intérêt très faibles (quasi nuls)

sur les titres de la dette souveraine (émise par des États). Un renversement des anticipations (sur les risques pesant sur ces titres souverains) des marchés financiers se traduisant par une hausse des taux d'intérêt pèserait lourdement sur l'activité économique en augmentant le poids des remboursements des intérêts de la dette dans le budget de l'État (qui s'est élevé jusqu'à 20 % au début des années 1980), sans oublier les risques inflationnistes occasionnés par la monétisation de la dette (c'est-à-dire le « rachat » par la Banque centrale européenne des titres de la dette publique).

Le fait que cette crise sanitaire semble sans fin, en dépit de la vaccination, ajoute une incertitude supplémentaire, qui va peser sur l'économie et sa dynamique. On ne peut s'abstenir de réfléchir aux sacrifices économiques que notre société sera encore prête à consentir à l'avenir pour continuer à contrôler l'épidémie et à préserver les capacités hospitalières. ●

La question de la fin de vie en temps de crise

La mort a été très présente durant cette pandémie, de par le nombre de décès et de par les conditions de la fin de la vie, parfois malmenées par les mesures de santé publique prises.

Régis Aubry

Médecin, chef du pôle Autonomie handicap, CHU Besançon, professeur associé de médecine palliative, UFR santé Besançon, axe Éthique et progrès médical, Inserm CIC 1431, Laboratoire de recherches intégratives en neurosciences et psychologie cognitive, université Bourgogne-Franche-Comté, membre du CCNE

Le Covid-19 et les mesures qui ont été prises pour en limiter le développement ont contribué à mettre en avant et à modifier le rapport à la question de la fin de la vie et de la mort. Le mot « mort » a été beaucoup prononcé, les conditions de la fin de la vie et du mourir ont parfois été malmenées par les mesures de santé publique prises. Nous analysons dans cet article ces modifications et les conséquences qu'elles pourront avoir dans notre société

La mort dite, la mort qui s'impose

Même si l'on est bien loin des morts en masse de la dernière grande épidémie (la grippe espagnole a provoqué 400 000 morts en France entre 1918 et 1919 et 45 millions de morts dans le monde, s'ajoutant alors aux 20 millions de morts liés à la guerre de 1914-1918), il y a bien longtemps que notre société n'avait pas été confrontée à la réalité crue de la mort, des personnes mortes. À ce jour, ce sont près de 120 000 personnes qui sont mortes du Covid-19. On se souvient que, lors de la première vague, le chiffre des décès était annoncé quotidiennement par le directeur général de la santé.

En confrontant les personnes à la question de la mort possible de soi, l'épidémie de Covid-19 a probablement contribué à interroger les personnes malades mais aussi les citoyens susceptibles de l'être à propos de la relativité de la bonne santé et de la vie. À une époque marquée par une forme de dénégation individuelle et collective de la finitude et, corrélativement, de valorisation de la vie au sens de l'action et de la performance, cette épidémie contribue peut-être à nous

rappeler à notre condition de mortels. Mais, au-delà des chiffres, cette époque étrange de la confrontation à la mort a été aussi celle de la confrontation à des nouvelles figures de la fin de la vie

Mourir seul, mourir sans voir ses proches : des morts invisibles

Ainsi, du fait des mesures de confinement et de distanciation, mesures de santé publique et donc prises au nom de l'intérêt collectif, en est-on arrivé à constater que certaines personnes avaient fini leur existence et étaient mortes seules. Or, s'il est un temps essentiel de la vie, c'est bien celui de la fin de celle-ci. Et ce temps est un temps qui ne devrait jamais isoler la personne. Cette réalité est fondamentale. Elle a contribué à faire de nos sociétés ce qu'elles sont : on ne devrait jamais mourir seul et l'on devrait finir sa vie entouré des siens ou, pour ceux qui n'ont malheureusement pas de proches, accompagnés par des personnes qui témoignent de la solidarité humaine. Ce temps de la toute fin de la vie est un temps chargé de sens et d'émotions ; c'est le temps de la rencontre ultime. Il y a donc eu, du fait des mesures de confinement, une véritable rupture anthropologique.

Il faut noter toutefois, en particulier lors de la première vague et dans les régions particulièrement touchées par celle-ci, que cette crise anthropologique a été parfois limitée du fait de la mise en place de visioconférences avec les proches pour éviter la rupture totale des liens. De même, de véritables actions solidaires de professionnels ou d'organisations originales permettant à des personnes âgées dans des Ehpad ou des personnes ayant un



handicap d'être accompagnées et soignées lorsqu'elles étaient en fin de vie, du fait du Covid-19 ou non, dans cette période où elles ne pouvaient pas être hospitalisées, ont été inventées [39]. À noter également que certains directeurs d'établissements ont su adapter les consignes générales qui leur étaient imposées pour permettre toutefois, exceptionnellement, ces gestes d'humanité ultime. Le Comité consultatif national d'éthique (CCNE), dans un bulletin produit au cœur de cette première vague, incitait d'ailleurs à ces aménagements [18].

Une autre illustration de la notion de rupture anthropologique concerne les questions relatives au respect de la personne morte. Dans un contexte de maladie contagieuse, il est indiqué de fermer immédiatement et définitivement le cercueil, hermétique, dès la mise en bière. La pratique de la toilette mortuaire est alors, par exemple, interdite. Cette réalité, là encore générée par les contraintes de santé publique, peut être ressentie comme une rupture brutale, comme une souffrance majeure ou encore comme un irrespect des rites, dont on sait qu'ils sont pourtant essentiels dans une société. Autrement dit, les proches des personnes décédées des conséquences de ce virus ont pu se trouver interdits de voir leur proche tant en fin de vie que mort.

Là encore le CCNE a appelé à la réflexion sur l'impact de mesures certes d'intérêt collectif évident mais qui peuvent avoir un impact important sur la santé individuelle, voire sur le rapport même à la mort : « *La toilette mortuaire constitue une pratique en lien avec le respect du mort, la dignité due au corps, le respect des rites. La mise en bière immédiate empêche de facto les présentations du corps aux familles et les derniers adieux, entravant la transformation du mort en défunt. [...] La séparation entre les vivants et les morts est une codification culturelle qui participe de l'organisation du vivre ensemble. L'histoire atteste que tous les peuples ont toujours cherché à rendre hommage à leurs défunts : ritualiser la mort et accorder une sépulture aux défunts. [...] Tout ce qui pourra, en cette période, participer à réaffirmer la singularité et la dignité de chaque mort, de chaque deuil constituera une marque d'humanité extrêmement précieuse, qu'aucune célébration ultérieure ne pourra remplacer* » [15].

En outre, cette interdiction constitue un véritable facteur de risque de deuil compliqué. Mais, là encore, certains ont parfois adapté cette exigence réglementaire à la réalité de la souffrance qu'elle pouvait provoquer. Certains ont proposé un accompagnement

psychologique ; d'autres ont proposé qu'une photographie du défunt soit remise à un de ses proches si elle correspondait à une requête expresse et considérée comme incontournable par le psychiatre ou le psychologue [18].

Mourir d'être seul

Alors même que les mesures de confinement qui ont été adoptées par le gouvernement, sur avis du Conseil scientifique Covid-19, avaient une double visée, la protection des personnes les plus vulnérables et le ralentissement de la vitesse de propagation du virus afin de limiter la contagion d'une part, et d'éviter la submersion de notre système de santé d'autre part, on peut penser que certaines personnes sont mortes non pas des suites du Covid-19, mais du fait des mesures prises pour protéger la population de ce virus.

Même si nous ne disposons pas de données chiffrées sur ce point, il apparaît évident que certaines personnes âgées, en particulier, sont mortes d'êtres seules, privées de relations. Or, la relation, dans de telles situations de dépendance physique, affective, peut tout simplement être vitale car elle donne du sens à la vie. À l'instar de ce qu'a démontré Albert Camus, une vie sans aucune relation serait une vie absurde. Elle engendrerait un sentiment d'inexistence ; elle serait une mort sociale qui succéderait à la monotonie de l'existence. Certains travaux en cours montrent d'ailleurs une augmentation des syndromes de désadaptation psychomotrice, que l'on appelait improprement syndrome de glissement, à la suite des périodes de confinement et d'isolement.

Mourir par défaut d'accès aux soins

D'autres personnes sont mortes du fait d'un défaut ou d'un retard d'accès au système de santé, et particulièrement d'un défaut d'accès à l'hôpital. En effet, le système de santé a dû s'adapter aux afflux massifs de personnes atteintes par le virus, surtout lors des premières vagues... Certaines interventions chirurgicales, certaines admissions en service de médecine ont été déprogrammées, dépriorisées, repoussées. C'est ainsi que d'assez nombreuses personnes âgées fragiles, poly-pathologiques, ou des personnes atteintes de maladies graves évoluées, n'ayant pas pu accéder au système de santé, ou ayant peur d'aller à l'hôpital, ont eu une véritable « perte de chance », voire sont décédées de ce défaut ou de cette insuffisance d'accès à la santé.

Il y a donc eu, parfois, une survulnérabilisation des personnes lorsque le confinement a précisément confiné à l'isolement voire à la

mort sociale. L'absence de relations sociales peut faire mourir les personnes.

Des morts précipitées ou accélérées

Le virus a précipité la mort de personnes qui étaient déjà fragiles. Mais il a fait mourir également des personnes indemnes de toute pathologie, dans la force de l'âge. De nombreuses personnes sont mortes seules, éloignées de leurs proches, sans ce qui peut faire sens aux uns et aux autres : l'accompagnement. Qu'il s'agisse de personnes isolées dans leur appartement en Ehpad ou qu'il s'agisse de personnes transférées d'un service de réanimation en zone rouge à un autre service de réanimation dans les zones moins impactées, les décès à distance ou « sans accompagnement » sont une forme de brutalisation pour ceux qui survivent à ces décès [6].

Par ailleurs, il est possible que le nombre de suicides augmente, en lien avec la crise sanitaire. De fait, depuis plusieurs mois, psychiatres et psychologues à travers le monde alertent sur l'état mental des populations confrontées aux restrictions sanitaires dans le cadre de la lutte contre la pandémie de Covid-19. Le Japon a enregistré un nombre plus élevé de suicides. En France, s'il est impossible de savoir s'il y a eu une hausse significative des suicides durant cette crise sanitaire, plusieurs études indiquent que le sentiment de solitude et de mal-être a augmenté au sein de la population. Les jeunes étudiants sont régulièrement cités parmi les segments de la population mondiale les plus fragilisés par la crise sanitaire. Selon une enquête publiée en janvier pour la fondation FondaMental¹, près d'un jeune sur trois a eu des « pensées suicidaires » ces derniers mois. Après presque deux ans de pandémie de Covid-19, la prévention du suicide doit être une priorité, averti en septembre le bureau Amériques de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à l'occasion de la journée mondiale de prévention du suicide.

Mourir enfermé ou contraint

Nombreuses ont été les personnes qui, du fait de leurs troubles cognitifs modérés ou sévères, vivant encore à domicile ou en établissement ouvert (résidence autonomie, Ehpad hors secteur fermé), n'ont pas compris ou n'ont pas pu comprendre les mesures de confinement. Ces mesures leur ont été, en quelque sorte, imposées au nom d'un intérêt collectif qu'elles ne percevaient pas. Au minimum, elles ont été

1. <https://www.fondation-fondamental.org/consequences-de-la-pandemie-de-covid-19-sur-les-jeunes>

ressenties comme telles, comme une entrave à leur autonomie restante, voire comme une agression pouvant conduire à l'effet inverse de celui qui était attendu, à savoir des déambulations, des fugues, une augmentation de la confusion et de l'agitation, qui ont donc augmenté le risque pour ces personnes.

Fallait-il considérer dans certains cas que le confinement pouvait être une contrainte? Et jusqu'où pouvait aller cette contrainte? Jusqu'à la contention physique ou chimique? Force a été de constater que le glissement était possible entre confinement, contrainte et maltraitance. Certaines personnes sont ainsi décédées du Covid-19 ou du fait du confinement, entravées, empêchées de déambuler. L'essentiel est, comme cela a été précisé dans un bulletin de veille éthique du CCNE [18], en réponse à une saisine du ministère des Solidarités et de la Santé, que toute mesure de confinement qui serait une mesure de contrainte soit considérée comme une mesure individuelle, exceptionnelle, devant être considérée comme temporaire et devant donc être interrogée régulièrement.

Mourir asphyxié mais sous sédation

Le tropisme respiratoire du Sars-CoV-2 a fait craindre à juste titre que certaines personnes ne terminent leur vie en situation de mort

par asphyxie. Cette crainte renvoie à une peur originelle de la mort (mourir de faim, mourir par manque d'air, asphyxié). À cette crainte, fondée, s'ajoutait le fait que la mort, compte tenu de la saturation des hôpitaux, pouvait se dérouler en tous lieux (à domicile, dans les établissements médico-sociaux). Or, le seul moyen d'apaiser la sensation d'étouffement est actuellement un médicament anxiolytique et sédatif, le Midazolam, réservé à l'usage hospitalier, dont l'usage est recommandé par les sociétés savantes et la Haute Autorité de santé [27, 28], dans le cadre de bonnes pratiques cliniques pour éviter une mort avec une asphyxie consciente. Qui plus est, ce principe actif très utilisé également en anesthésie et réanimation était en situation de pénurie du fait d'une surutilisation par les services de réanimation, engorgés pendant cette période. Le gouvernement, pour éviter ces fins de vie insupportables, a autorisé par voie de décret² l'accès à un autre médicament, le Rivotril, et son usage en dehors du contexte hospitalier. Cette adaptation exceptionnelle, la mobilisation des équipes de soins palliatifs en appui des professionnels de santé de premier

2. Décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 complété par le décret n° 2020-360 du 28 mars 2020.

recours a évité, le plus souvent, des fins de vie et des décès en situation asphyxique.

Les morts invisibles de personnes invisibles

Comme cela a été pointé par le CCNE [18], concernant les personnes sans domicile fixe, la suppression des maraudes et le vide des rues pendant les périodes de confinement ont survulnérabilisé ces personnes et, quand bien même cela n'a pas donné lieu à des évaluations officielles, on peut penser que la pandémie a accentué la mortalité dans cette population très fragile. C'est le cas aussi de personnes en situation irrégulière qui vivent dans la peur de l'expulsion et présentent une véritable altération de leur santé les exposant particulièrement aux risques de cette épidémie. Il nous semble que la mort de ces personnes, probablement accentuée par l'épidémie, n'a pas donné lieu à beaucoup d'émoi et encore moins à une réflexion.

Or, ces situations de détresse auraient dû nous obliger à réfléchir sur la misère du monde et sur la misère dans le monde. Il est possible que la peur, engendrée par la gravité d'une telle épidémie, ait plus réveillé des réflexes individualistes ou égoïstes que des réflexions altruistes. ●



tribunes

Après la crise, l'écologie intégrale ?

L'écologie intégrale doit permettre de repenser les réponses aux différentes crises sanitaires, sociales et écologiques, qui sont intimement liées.

Ana-Maria Ilcheva
Docteure en droit,
université Côte d'Azur

La pandémie de Covid-19 a bouleversé nos vies. Elles ont été restreintes socialement, économiquement et géographiquement, par l'effet des différentes mesures de confinement prises par les États. Pendant un certain temps, le monde s'est arrêté. Pour la première fois depuis des décennies, les habitants de Pékin ont pu voir le ciel bleu ! Les images émouvantes qui ont été diffusées ont généré autant de craintes que d'espoir. Craintes, d'abord, qu'à l'issue de la pandémie, tout repartirait comme avant, voire que la situation s'aggraverait, en raison d'une relance économique peu soucieuse des enjeux sociaux et environnementaux. Espoir, néanmoins, que cette relance permettrait enfin de mettre l'urgence sociale et environnementale au fondement des programmes de reconstruction de nos sociétés.

Rééquilibrer les rapports entre l'homme et la nature

Il faut admettre qu'au fil du temps nos sociétés ont accumulé de formidables capacités de destruction. Nos économies modernes se sont fondées sur le postulat selon lequel notre monde est illimité, ses ressources sont infinies et il appartient à l'industrie de l'homme de les faire fructifier. Dans cette approche, l'homme est investi du droit absolu d'appropriation et de transformation du monde qui l'entoure. Or ce modèle économique fondé sur la domination de l'homme sur la nature – cet « anthropocentrisme despotique » évoqué par le pape François dans l'encyclique *Laudato si'* (§ 233) – a rapidement atteint ses limites.

Aujourd'hui, il n'est plus soutenable de considérer l'homme comme maître et

possesseur de la nature. L'homme est une partie de la nature : il est compris en elle. On ne s'étonnera pas alors que l'homme soit touché par ses propres actions sur la nature. Il suffit d'observer les faits pour en faire le constat. C'est un fait que le développement des activités humaines a transformé l'environnement, malheureusement en le détériorant. Inversement, la détérioration continue de l'environnement est une menace pour ce même développement, car la nature se déchaîne et reprend ses droits. Ainsi, les différentes crises écologiques ne sont pas une simple succession d'accidents aléatoires tels que les marées noires et les catastrophes naturelles (incendies, tempêtes, intempéries). Elles sont le résultat du « progrès » d'une société entièrement subordonnée aux injonctions du marché, qui a profondément altéré la vie des communautés humaines et laissé une empreinte indélébile sur le milieu naturel.

Cela dit, il ne s'agit pas de renverser le rapport de domination en affirmant la primauté absolue de la nature sur l'homme et en interdisant toute action de celui-ci. Il s'agit plutôt de rééquilibrer les rapports entre les deux et de restaurer leur coexistence harmonieuse, ce qui suppose de partir du postulat que *tout est lié dans le monde*. Dominique Bourg résume cette idée lorsqu'il écrit : « Les problèmes écologiques et sociaux sont comme le recto et le verso d'une seule page, ils sont indissociables¹. » C'est l'idée portée par le programme de l'écologie intégrale.

1. Arnsperger C., Bourg D. *Écologie intégrale. Pour une société permacirculaire*. PUF, 2017, p. 12.

L'écologie intégrale : pour la mise en place de nouveaux projets de société

L'expression d'écologie intégrale peut autant se revendiquer de l'écologie sociale de Murray Bookchin que de l'encyclique *Laudato si'* du pape François. Cette notion est de plus en plus mobilisée aujourd'hui, aux côtés de celle de développement durable, que ce soit en droit, en philosophie ou au sein des différentes réflexions humanitaires. Il s'agit de prendre en compte, lors de la prise de décisions et dans nos actions, les enjeux environnementaux, économiques et sociaux (y compris culturels), dans un souci d'équité intergénérationnelle.

L'écologie intégrale prône la mise en place d'un nouveau projet de société. C'est sans doute l'enjeu majeur de notre temps. La question qui se pose à présent est de savoir quel pourrait être le rôle de la pandémie dans ce changement.

Comme toute crise, la « crise » du Covid-19 est révélatrice de nos vulnérabilités. On mesure son impact assez facilement car il se traduit en nombre de personnes atteintes, hospitalisées en réanimation ou décédées, d'emplois perdus et d'entreprises fermées. À l'inverse, les crises écologiques – en particulier le réchauffement climatique, la perte de biodiversité et les atteintes au vivant non humain – paraissent beaucoup plus difficiles à saisir à l'échelle d'une vie humaine. Les conséquences néfastes du réchauffement climatique sur les êtres humains sont démontrées scientifiquement et touchent globalement plus de personnes que le Covid-19. Pourtant, la perception du risque lié à ce phénomène est moins aiguë que la perception du risque lié au virus, et ce pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, le changement climatique n'a pas de cause « exotique » relativement incertaine : on sait pertinemment, depuis les études du Giec (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), que c'est le résultat de l'accumulation des émissions de gaz à effet de serre (GES) liées aux activités humaines. Ensuite, les victimes du changement climatique sont difficilement identifiables car éloignées géographiquement (les impacts sont perceptibles surtout dans les pays en développement) ou temporellement (générations futures), tandis que le virus touche nos familles et nos proches. Ainsi, nous ne mesurons pas notre impact individuel sur le changement climatique puisque nous ne voyons pas les conséquences immédiates de cet impact. À l'inverse, s'agissant du virus, nous nous sentons responsables puisque nous pouvons le contracter et le transmettre autour

de nous. Enfin, l'intérêt médiatique pour les deux crises climatique et sanitaire n'est clairement pas équivalent, ce qui participe incontestablement à la perception du risque lié à ces crises. Une étude produite par l'Institut national de l'audiovisuel montre qu'au mois de mars 2020, un temps d'antenne historique a été consacré au coronavirus et à ses conséquences. Il s'agissait de 74,9 % du temps ! On a pu constater, à cette occasion, que les médias peuvent servir d'outil de sensibilisation de la population aux grands enjeux la concernant. C'est une bonne chose en soi. Encore faut-il bien identifier quels sont précisément ces enjeux. Ils ne se résument assurément pas à l'urgence sanitaire. Les crises écologiques, en particulier le réchauffement climatique, qui ont été reléguées au second plan, en font bel et bien partie.

La pandémie de Covid-19 révélatrice de l'état de la planète

Aujourd'hui, tout le monde sait que les impacts des crises écologiques sont bien réels. Des études sociologiques indiquent d'ailleurs que le climatocéphalisme, qui a été longtemps entretenu par des acteurs du secteur pétrolier, constitue désormais un phénomène relativement marginal. Ces crises posent des questions éthiques et philosophiques sur la portée de l'action humaine et sur la responsabilité de l'être humain envers les générations futures. Si ces questions ne sont pas nouvelles, la pandémie de Covid-19 nous conduit à les poser en de nouveaux termes. Cette pandémie, qui a frappé l'ensemble de la planète, est paradoxalement un fantastique révélateur de l'état de cette même planète. Elle est révélatrice, notamment, des profondes inégalités qui marquent nos sociétés (inégalités entre pays, entre classes sociales ou en termes de résilience) ainsi que des liens qui unissent les enjeux sanitaires à d'autres enjeux sociétaux, et notamment aux enjeux environnementaux.

Durant la pandémie, plusieurs études ont démontré le caractère systémique des liens entre santé et environnement. D'un côté, la pollution atmosphérique a amplifié la mortalité due au coronavirus : sensibilisant l'organisme à l'entrée du virus, cette pollution s'est révélée être un facteur aggravant des pathologies cardiovasculaires et respiratoires. De l'autre côté, la diminution des activités polluantes durant le confinement a eu un impact majeur sur la réduction de la mortalité due à la pollution atmosphérique : environ 11 000 décès auraient été évités en Europe selon une étude publiée par le Centre for

Research on Energy and Clean Air, un organisme indépendant basé en Finlande. Dans cette optique, on comprend bien qu'il ne s'agit pas uniquement de définir les facteurs environnementaux comme des facteurs aggravants des pandémies. Il s'agit, plus globalement, de repenser l'individu et les sociétés comme faisant partie intégrante de l'environnement. Cette approche, qui est celle de l'écologie intégrale, commande de mettre en place des mesures concrètes post-crise, en tirant les leçons de la pandémie. Va-t-on y parvenir ? C'est la grande inquiétude exprimée par des ONG, citoyens et parlementaires durant la préparation des plans de relance de l'économie.

En France, le gouvernement a prévu une enveloppe de 100 milliards d'euros, dont 30 milliards dédiés à la transition écologique. Baptisé France Relance, ce plan met en œuvre environ 20 % des propositions de la Convention citoyenne pour le climat. Le plan de relance dispose de plusieurs mesures dans le domaine des transports, des infrastructures, des énergies renouvelables, de la rénovation énergétique des bâtiments, de l'économie circulaire, ainsi que dans le domaine agricole. La promesse est là. Elle correspond théoriquement à l'objectif que la France s'est fixé d'atteindre : la neutralité carbone à l'horizon 2050. Cet objectif est désormais inscrit dans la loi².

Une vigilance accrue s'impose néanmoins et il faut bien distinguer ce qui relève des discours politiques et de la pratique. En effet, alors que l'État affiche sa volonté de lutter contre le réchauffement climatique et d'utiliser la crise sanitaire comme un trampoline, le 14 octobre 2021, il a été condamné par le tribunal administratif de Paris à réparer le préjudice écologique causé par le non-respect des objectifs de réduction des émissions de GES fixés par le premier budget carbone (2015-2018)³. Le tribunal ordonne ainsi au gouvernement de prendre toutes les mesures sectorielles utiles de nature à réparer le préjudice d'ici le 31 décembre 2022. L'échéance est proche. Il faut savoir que cette décision importante n'est pas isolée mais s'inscrit dans un mouvement international de judiciarisation de la protection du climat, qui est provoqué par la déception croissante

2. Loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat.

3. Un budget carbone constitue le plafond maximal d'émissions de CO₂ qui permettrait de rester en dessous d'une température moyenne mondiale donnée. Le Giec préconise de contenir le réchauffement en deçà de 1,5 °C.



née de l'insuffisance des engagements publics et privés de réduction des émissions de GES. Elle est intervenue à moins de trois semaines de l'ouverture de la vingt-sixième conférence internationale sur le climat (COP26) qui s'est tenue à Glasgow.

La nécessité pour les États de respecter les engagements climatiques

Aujourd'hui, en période préélectorale, il devrait être davantage demandé aux candidats de démontrer comment ils vont respecter les engagements climatiques pris dans la continuité de l'Accord de Paris, et quelles vont être les mesures concrètes permettant de réparer le préjudice écologique résultant du surplus d'émission de CO₂. Il y a plus que jamais besoin de repenser la manière dont on répond aux différentes crises sanitaires, sociales et écologiques que nous traversons et qui sont intimement liées. Il est certain qu'on gagnerait à ce que ces différentes crises soient gérées dans une démarche globale et intégrale, d'écologie intégrale. Il faut donc continuer à veiller à ce que la relance post-crise de nos économies ne soit pas préjudiciable à l'environnement. La pandémie devrait être l'occasion de repenser nos modèles économiques, en respectant les contraintes environnementales.

Dans les décennies à venir, on aura certainement d'autres problèmes sanitaires, d'ampleur identique ou encore plus graves. L'OMS a déjà averti qu'avec le changement climatique, les maladies vectorielles s'accroissent et s'étendent de plus en plus. On sait aussi que nos activités économiques seront de plus en plus pondérées, voire freinées, par leurs risques d'interactions avec la nature. La crise sanitaire actuelle est donc un véritable avertissement qu'il ne faut pas prendre à la légère. ●

Bibliographie générale

1. Agamben G. *Homo Sacer. Le Pouvoir souverain et la Vie nue*. Vol. I. Seuil, 1997, 213 p.
2. Andaloussi E., Cochard M., Gebauer S., et al. Banque de France, *Projections macroéconomiques*, déc. 2021.
3. « Antipass sanitaire : "Un mouvement confus et irrationnel", selon le chercheur Pierre Statius ». *L'Est républicain*, 31 juillet 2021.
4. Arlandis F. « Coronavirus : le casse-tête éthique du tri des patients dans le Grand Est ». *Le Figaro*, 22 mars 2020.
5. Arnault L., Jusot F., Renaud T. « Social inequalities in access to healthcare among the population aged 50+ years during the Covid-19 pandemic in Europe ». *European Journal of Ageing*, sept. 2021, 1-15. <https://doi.org/10.1007/s10433-021-00645-3>
6. Aubry R. « Quels enjeux de nature éthique l'épidémie de Covid-19 a-t-elle soulevés ? » *Éthique et Santé*, 2020, 17 (3), 155-9.
7. Bajos N., Warszawski J., Pailhé A., et al. « Les inégalités sociales au temps du Covid-19 ». *Questions en santé publique*, 2020, 40.
8. Banque de France. « La politique monétaire au-delà de la crise Covid ». Lettre au Président de la République, 27 juillet 2021.
9. Banque de France. « Les économies française et européenne à l'épreuve de la Covid-19 ». Lettre au Président de la République, 10 juillet 2020.
10. Benattia F. « Comment le Covid-19 malmène les rites et le temps du deuil ». *The Conversation*, 31 mai 2020. <https://theconversation.com/comment-le-covid-19-malmene-les-rites-et-le-temps-du-deuil-138680>
11. Bonnet O., Loisel T., Olivia T. « Impact de la crise sanitaire sur un panel anonymisé de clients de la Banque Postale. Les revenus de la plupart des clients ont été affectés de manière limitée et temporaire ». *Insee Analyses*, nov. 2021, 69.
12. Borowczyk J., Ciotti E. Rapport n° 3633, Assemblée nationale, 2 décembre 2020.
13. Bourdillon F., Heard M., Pialoux G., Zylberman P. « L'exemplarité des professionnels est cruciale pour l'adhésion des patients à la vaccination anti-Covid-19 ». *Le Monde*, 16 décembre 2020.
14. CCNE, avis n° 106. <https://www.ccne-ethique.fr/fr/publications/questions-ethiques-soulevees-par-une-possible-pandemie-grippale>
15. CCNE. Position du Comité consultatif national d'éthique (CCNE) sur le décret n° 2020-384 du 1^{er} avril 2020.
16. CCNE. « Enjeux éthiques de la prise en charge et de l'accès aux soins pour tous en situation de forte tension liée à l'épidémie de Covid-19 ». Réponse à la saisine du ministre des Solidarités et de la Santé, Avis du CCNE du 16 novembre 2020.
17. CCNE. « Enjeux éthiques face à une pandémie ». Communiqué du 13 mars 2020.
18. CCNE. « Questions éthiques soulevées dans le cadre de l'épidémie de Covid-19 concernant les personnes vulnérables du fait de l'âge, du handicap ou de l'absence de domicile fixe ». *Bulletin du CCNE*, 23 mars 2020.
19. « Covid : les mesures restrictives de liberté résistent-elles au test de proportionnalité ? » *Tribune. Dalloz Actualité*, 20 septembre 2020. <https://www.dalloz-actualite.fr/node/covid-mesures-restrictives-de-liberte-resistent-elles-au-test-de-proportionnalite?page=1>
20. Du Roy O. *La Règle d'or. Le Retour d'une maxime oubliée*. Cerf, 2009, 178 p.
21. Espace éthique Île-de-France. *Observatoire Covid-19. Éthique et société. Identifier les enjeux, partager les questionnements, répondre dans l'urgence*. Espace éthique Île-de-France, 2020. https://espace-ethique.org/sites/default/files/ee_idf_observatoire_covid_-_premiers_resultats_0.pdf
22. Fassin D. *La Vie. Mode d'emploi critique*. Seuil, 2018, 192 p.
23. Fassin D. *L'Inégalité des vies*. Leçon inaugurale au Collège de France, 16 janvier 2020. <https://www.bing.com/videos/search?q=lec+on+inaugurale+didier+fassin&docid=608007862815571365&mid=BF1FB589EF3EA0D7DA19BF1FB589EF3EA0D7DA19&view=detail&FORM=VIRE>
24. Foucault M. *La Naissance de la biopolitique. Cours au Collège de France (1978-1979)*. Seuil, 2004, 368 p.
25. Gaudray P. *Quand la santé fait parler l'ADN... Les promesses et les enjeux éthiques d'une nouvelle révolution médicale*. Symbiose éditions, 2019, 226 p.
26. Givord P., et al. « Confinement : des conséquences économiques inégales selon les ménages ». *Insee Première*, oct. 2020.
27. HAS. « Antalgie des douleurs rebelles et pratiques sédatives : prise en charge médicamenteuse en situations palliatives jusqu'en fin de vie ». Recommandation de bonne pratique, HAS, 2020. https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2020-02/reco_fin_vie_med.pdf
28. HAS. « Comment mettre en œuvre une sédation profonde et continue maintenue jusqu'au décès ? » Outil d'amélioration des pratiques professionnelles, HAS, 2020. https://www.has-sante.fr/jcms/c_2832000/fr/comment-mettre-en-oeuvre-une-sedation-profonde-et-continue-maintenue-jusqu-au-deces
29. Hirsch E. *La Démocratie confinée. L'Éthique quoi qu'il en coûte*. Érès, 2021, 80-82.
30. Hirsch E. *Pandémie 2020*. Cerf, 2020.
31. Horwiller D. *Vivre avec nos morts*. Grasset, 2021, 223 p.